



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 15 juillet 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel REBILLARD

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 9 juillet 2024
Date de publication : 22 juillet 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre,	CUINET Jean-Pierre, PECHINOT Jacques, REBILLARD Jean- Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DEMORTIER-BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL	Mohamed, BOURGEOIS- REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée, BOUTELOUP Guillaume
--	---	---

Conseillers absents ayant donné procuration

NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia, JABOVISTE Philippe donne procuration à CHAMPANHET Stéphane, ROCHE Paul donne procuration à BERTHAUD Mathieu, FICHERE Jean-Pascal donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, DELAINE Isabelle donne procuration à MANGIN Isabelle, JEANNET Nathalie donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à DRUET Timothée, MUGNIER Christine donne procuration à DOUZENEL Alexandre, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia

Conseillers absents non représentés

Objet : Démission de Monsieur Hervé PRAT, Conseiller Municipal

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Par courrier réceptionné en mairie le 1^{er} juillet 2024, Monsieur Hervé PRAT, élu sur la liste « Dole liste verte et ouverte », a fait part de sa démission de son mandat de Conseiller Municipal.

Monsieur le Préfet du Jura a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.270 du Code Électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ».

Monsieur le Maire a adressé à Madame Céline MORTAGNE le 8 juillet 2024, une lettre lui proposant le poste de conseiller.

Madame Céline MORTAGNE ayant renoncé à ce poste de conseiller par courrier du 8 juillet 2024, il est proposé le poste de conseiller à Monsieur Laurent EMONIN, suivant de liste qui a accepté le 9 juillet 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Laurent EMONIN au sein du Conseil Municipal et dans les commissions et organismes où siégeait Monsieur Hervé PRAT, à savoir :
 - Commission Municipale « Vie Sportive, Culturelle et Associative »
 - Commission Municipale « Transition Écologique »
 - Comité de Jumelage
 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
 - Commission de contrôle financier
 - Conseil d'Administration de la MJC
 - École maternelle Rochebelle en tant que suppléant

- **DE PRENDRE ACTE** de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Monsieur Laurent EMONIN
- Préfecture du Jura
- MJC
- École maternelle Rochebelle

Fait à Dole, le 15 juillet 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON

